

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-M <i>Liberté Égalité</i></p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau AJ 08 2 rue des Brice CO n°30013 54035 NANCY Cedex Tél : 03 83 86 23 86/03 83 86 22 05 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE CANDIDATS AU BREVET D'INITIATION A LA MER SESSION 2024</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	Du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024 à 23h59	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> - Le Brevet d'Initiation à la mer est ouvert aux candidats ayant suivi une formation ouverte sur décision du recteur d'académie. Il est proposé à tous les élèves volontaires de la classe de 3° aux classes préparatoires et au lycée dans les voies générales, technologique et professionnelle. - Les candidats s'inscrivent à l'examen dans l'académie dans laquelle se situe l'établissement où ils ont suivi leur formation au brevet d'initiation à la mer. - La formation est d'une durée minimale de 40 heures à laquelle peut s'ajouter un temps d'expérimentation ou d'observation en milieu professionnel 	
INSCRIPTION SUR INTERNET	<p style="text-align: center;">Les candidats sont inscrits par leur établissement d'origine à l'adresse :</p> <p>PARTAGE (connexion chef d'établissement) /bouquet de services / rubrique « portail » Portail « ARENA » /examen et concours/ rubrique « Gestion des candidats » (CYCLADES) <u>Les établissements n'ayant pas accès au BIMer depuis leur portail Cyclades devront se signaler à la DEC pour ouverture du service : 03.83.86.23.86 – ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</u></p>	
ÉDITION ET VÉRIFICATION DES CONFIRMATIONS	<p>Les récapitulatifs d'inscription devront être édités et signés par chaque élève et le représentant légal pour le candidat mineur après avoir contrôlé les informations d'état civil. Ces informations devront être exactes pour l'édition des diplômes. Toute modification à apporter sur les récapitulatifs doit être indiquée en rouge de façon très lisible. Veiller à renseigner une adresse mail valide et régulièrement consultée</p>	
RETOUR DES DOSSIERS	<p>Les récapitulatifs devront être retournés au plus tard le mercredi 20 mars 2024 : Ils seront conservés au sein de l'établissement. Ils sont toutefois susceptibles d'être demandés à tout moment par le service de la DEC du rectorat. Les modifications éventuelles seront à communiquer par mail (ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr)</p>	
ÉPREUVES		
CALENDRIER	<p>L'épreuve se déroulera le lundi 03 juin 2024 de 14h00 à 16h00. Le lieu de l'épreuve sera indiqué sur la convocation transmise via Cyclades au plus tard quinze jours avant le début de cette dernière.</p>	
MODALITÉS	<p>Consulter l'arrêté du 21 septembre 2020 https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo37/MENE2019669A.htm</p>	

Les candidats trouveront des informations complémentaires au travers des textes de références sur notre site académique : <https://www.ac-nancy-metz.fr/autres-examens-122444>